



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4^e ANNÉE

	Première communication 11 octobre 2024	Étape 1 (20 %) 20 novembre 2024	Étape 2 (20 %) 13 mars 2025	Étape 3 (60 %) 26 juin 2025
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		✓	✓	✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)		✓		✓
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (50 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (15 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓		✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		✓	✓	✓
Science et technologie (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓
Art dramatique (100 %)		✓	✓	

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			✓
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précisions

Il est à noter qu'à la fin de la 4^e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.